

Commune de Sainte-Montaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 1^{er} décembre 2023, convoquée le 24 novembre 2023
Délibération n° 2023-12-04

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Vote : 7 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Rosemay BOURBON et Igor OLSEVSCHI

Secrétaire de séance : Michèle KUBICKÉ

Objet : Travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration : missions d'études géotechniques et de suivi piézométrique et levés topographiques

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un système d'assainissement collectif desservant le bourg et composé de réseaux de collecte séparatif des eaux usées acheminant les effluents collectés vers une unité de traitement de type lit bactérien mise en service en 1978. Dimensionnée pour 250 équivalent-habitants, la station d'épuration est en surcharge hydraulique la majeure partie de l'année, alors qu'elle ne reçoit qu'une très faible charge organique.

Vu les études de diagnostic assainissement réalisées par GAUDRIOT en 1995 et 2001, puis par EF ETUDES en 2012-2013, il a été décidé de réhabiliter les réseaux d'assainissement dont l'état médiocre est responsable de nombreux apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) et de reconstruire une nouvelle station d'épuration afin d'assurer un traitement efficace de ses affluents collectés. Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, il convient de faire réaliser, au préalable, les études suivantes : levés topographiques, géotechniques et suivi piézométrique.

Une consultation a été lancée le 09/11/2023 par le maître d'œuvre, le Cabinet MERLIN.

- Mission levés topographiques : 3 entreprises ont répondu AXIS CONSEIL, GEOMEXPERT et NEUILLY SELAS
- Mission d'études géotechniques et de suivi piézométrique : 3 entreprises ont répondu FONDASOL, ICSEO et GINGER CEBTP

L'analyse des offres par le Cabinet MERLIN désigne l'entreprise AXIS CONSEIL pour un montant de 1950.00 € HT comme la mieux disante, pour la mission de levés topographiques et l'entreprises GINGER CEBTP pour un montant avec variante de 11 540.00 € HT, pour la mission d'études géotechniques et de suivi piézométrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation des missions levés topographiques et études géotechniques et de suivi piézométrique, dans le cadre la construction de la station d'épuration.
- ACCEPTE la proposition de la société AXIS CONSEIL pour la mission de levés topographiques

- ACCEPTER la proposition de la société GINGER CEBTP pour la mission d'études géotechniques et de suivi piézométrique.
- MANDATER Monsieur le Maire pour signer l'avenant et tous documents s'y afférents.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Michèle KUBICKÉ



Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/12/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 09/12/2023